



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 15-20190322

BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 34
Absents représentés : 07
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 15-20190322

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Président présente aux membres du conseil communautaire les comptes du budget principal de la CASUD pour l'exercice 2018.

Le Président informe que le Compte Administratif est le document qu'il doit présenter aux membres du Conseil Communautaire pour arrêter les comptes de l'exercice de 2018.

Ainsi, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter le compte du budget principal de la CASUD correspondant.

Le Compte Administratif du budget principal peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Budget principal En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017		3 049		6 949		9 998
Opérations de l'exercice	5 027	2 425	41 775	46 122	46 802	48 547
Totaux	5 027	5 474	41 775	53 071	46 802	58 545
Résultats (bruts) de clôture		448		11 295		11 743
Restes à réaliser à reporter	4 533	3 429			4 533	3 429
Totaux cumulés	4 533	3 876		11 295	4 533	15 172
Résultats (nets) définitifs 2018		-657		11 295		10 639

Ainsi, le résultat brut de clôture de la section d'exploitation est excédentaire à hauteur de + 11 295 k€ et celui de la section d'investissement est déficitaire de - 657 k€. Le résultat net de clôture du budget principal, en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un excédent de + 10 639k€.

I. Exécution budgétaire

A. Section de fonctionnement

1. Dépenses réelles de fonctionnement

En k€

DEPENSES	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
CH.011 Charges à caractère générale	19 434	19 279
CH.012 Charges de personnel	11 092	10 456
CH.014 Atténuation de produits	1 866	1 865
CH.65 Autres charges de gestion	8 249	7 933
CH.66 Intérêts de la dette	140	139
CH.67 Charge exceptionnelles	213	169
CH.022 Dépenses imprévues	374	
Total dépenses réelles de fonctionnement	41 368	39 841

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures au montant budgétaire (-1,5 M€). Cela résulte notamment des économies réalisées sur le chapitre 012, plusieurs recrutements ayant été réalisés plus tardivement que prévu, et de la non utilisation de la provision pour dépenses imprévues (374 k€).

Le chapitre 011 a permis d'absorber en 2018 l'appel à contributions supplémentaires d'ILEVA relatif au provisionnement de la créance sur la Région d'un montant de 533 k€ pour les années 2017 et 2018.

2. Recettes réelles de fonctionnement

En k€

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
Résultat Brut de fonct reporté	6 949	6 949
CH.013 Atténuations de charges	105	66
CH.70 Produits et services	4 371	4 357
CH.73 Impôts et taxes	30 277	31 327
CH.74 Dotations et participations	10 457	9 188
CH.75 Autres prod.courants		995
CH.77 Produits exceptionnels		995
Total recettes réelles de fonctionnement	52 159	52 882

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles légèrement supérieures au montant qui avait été prévu au budget, en raison notamment d'un produit exceptionnel de 950 k€ correspondant à la vente d'un terrain à la Commune du Tampon.

Les recettes du chapitre 74 sont inférieures au budget en raison de la non réception cette année des recettes attendues du Fonds social européen pour les actions du PLIE et de l'IEJ qui avaient été budgétisées pour 540 k€, ainsi que des recettes attendues de Citeo et de l'Ademe dans le domaine de l'environnement (- 479 k€).

B. Section investissement

1. Dépenses réelles d'investissement

En k€

DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018
Résultat brut d'inv reporté		
CH.16 Rembt capital emprunt	285	284
CH.20 Etudes	325	85
CH.204 Subventions d'équipement	825	
CH.21 Equipement	2 960	903
CH.23 Travaux	10 118	1 722
Dépenses d'équipement brut	14 228	2 710
CH.26 Participations et autres créances	240	240
CH.27 Autres immo. Financières	2 200	1 600
Total dépenses réelles d'investissement	16 953	4 834
Restes à réaliser (RAR)	1 593	4 571
Dépenses réelles d'investissement + RAR	18 545	9 405

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement, de 46 %.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses pour lesquels un engagement a juridiquement été signé avec le fournisseur, et qui n'ont pas encore été mandatées à la clôture.

Les principales dépenses d'équipements, restes à réaliser inclus, sont les suivantes :

- Direction de l'environnement et du cadre de vie : acquisition de bornes à verre 14 k€, de bacs jaunes et verts 566 k€, de biocomposteurs 247 k€,
- Acquisition de véhicules pour 112 k€ ;
- Versement d'une subvention d'équipement au SMP pour 545 k€ (RAR);
- Acquisition de matériel informatique 46 k€ et de logiciels 22 k€ ;
- Acquisition de mobilier, matériels divers, installations générales agencements et aménagements par la direction des moyens pour 147 k€ ;
- Travaux de la nouvelle gare routière du Tampon : 113 k€ mandatés. A noter que 4,6 M€ ont été engagés juridiquement avec les fournisseurs dans le cadre d'un marché de travaux, et seront inclus dans le crédit de paiement qui sera voté par le Conseil communautaire pour 2019;
- Création de la voie urbaine du Tampon : 839 k€ mandatés.
- Création de la halte routière de l'Entre Deux : 1,2 M€ ;
- Réhabilitation de la fourrière animale : 208 k€ ;
- Sécurisation câble de hâlage de Saint Philippe 37 k€ ;
- Acquisitions pour la SPL déchets (véhicules, aménagements) : 1,3 M€
- Acquisition de mobilier urbain pour les transports 38 k€.

2. Recettes réelles d'investissement

En k€

RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018
Résultat brut d'inv reporté	3 049	3 049
CH.024 Produit des cessions		
CH.10 Dotations (FCTVA)	770	127
CH.13 Subventions	506	361
CH.16 Emprunts		
CH1068. Excédents de fonctionnement capitalisés		
CH.26 Participations et autres créances		
CH.27 Autres immo. Financières	2 200	
Total recettes réelles d'investissement	6 525	3 537
Restes à réaliser (RAR)	1 229	3 429
Recettes réelles d'investissement + RAR	7 754	6 966

Les recettes d'investissement incluent :

- le report du résultat d'investissement de l'exercice 2017 (3 049 k€),
- les sommes perçues du FCTVA dans le cadre des investissements réalisés,
- des subventions de la Région et du FEDER. Le montant est logiquement inférieur à ce qui était budgétisé en raison du taux d'exécution du budget d'investissement,

Les restes à réaliser correspondent à une subvention restant à recevoir de la Région pour l'équipement des lignes de transport (0,4 M€) et à l'avance remboursable versée à la SEDRE pour l'aménagement de la ZAE des Palmiers (3 M€).

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2018.

II. Indicateurs financiers

Budget principal (en k€)	Budget 2018	Réalisé 2018
Produits réels de fonctionnement courant	45 210	44 938
- charges réelles de fonctionnement courant	40 641	39 533
Excédent brut courant	4 570	5 405
Produits exceptionnels		995
- charges exceptionnelles	587	169
Résultat exceptionnel	(587)	826
Produits financiers		
- charges financières (hors intérêts de la dette)		
Résultat financier		
Epargne de gestion	3 982	6 231
- intérêts de la dette	140	139
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	3 842	6 092
- amortissement en capital de la dette	285	284
Epargne nette	3 557	5 807

Le tableau ci-dessus permet de mieux cerner le résultat généré par la seule section de fonctionnement – indépendamment du report du résultat de l'exercice précédent –, d'isoler les éléments à caractère exceptionnel (cf résultat exceptionnel), et d'appréhender la capacité de la collectivité à faire face à ses échéances d'emprunt (épargne nette).

Le niveau des charges supportées en 2018 est inférieur à ce qui avait été prévu au budget (-2,7 %) ; les recettes ne sont quant à elles inférieures que de 0,6 %. Il en résulte un excédent brut courant à 5,4 M€ au lieu de 4,6 M€ budgétisés (+17,6%).

Le résultat exceptionnel réalisé est supérieur au budget en raison notamment de la non-utilisation de la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022), et de la cession d'un terrain.

L'épargne de gestion s'élève à 6,2 M€ au 31 décembre 2018.

Une fois déduits les intérêts d'emprunt, l'épargne
l'épargne nette – après déduction des échéances de capital à rembourser –, s'élève à
5,8 M€.

III. Présentation agrégée des budgets principal et annexes de la CASUD

Total budgets cumulés En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017	9 319	5 862		10 755	9 319	16 617
Opérations de l'exercice	21 980	18 144	64 658	71 242	86 638	89 386
Totaux	31 299	24 005	64 658	81 997	95 957	106 003
Résultats (bruts) de clôture		-7 294		17 339		10 045
Restes à réaliser à reporter	7 504	13 465			7 504	13 465
Totaux cumulés	7 504	6 171		17 339	7 504	23 510
Résultats (nets) définitifs 2018		-1 332		17 339		16 007

Budget principal En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017		3 049		6 949		9 998
Opérations de l'exercice	5 027	2 425	41 775	46 122	46 802	48 547
Totaux	5 027	5 474	41 775	53 071	46 802	58 545
Résultats (bruts) de clôture		448		11 295		11 743
Restes à réaliser à reporter	4 533	3 429			4 533	3 429
Totaux cumulés	4 533	3 876		11 295	4 533	15 172
Résultats (nets) définitifs 2018		-657		11 295		10 639

Budget annexe de l'eau En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017	9 319			2 892	9 319	2 892
Opérations de l'exercice	13 221	13 141	4 052	6 379	17 273	19 519
Totaux	22 540	13 141	4 052	9 271	26 592	22 411
Résultats (bruts) de clôture		-9 400		5 219		-4 181
Restes à réaliser à reporter	2 250	9 986			2 250	9 986
Totaux cumulés	2 250	586		5 219	2 250	5 805
Résultats (nets) définitifs 2018		-1 664		5 219		3 555

Budget annexe du SPAC En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017		1 813				1 813
Opérations de l'exercice	2 981	1 142	1 127	1 848	4 108	2 989
Totaux	2 981	2 955	1 127	1 848	4 108	4 803
Résultats (bruts) de clôture		-26		721		694
Restes à réaliser à reporter	721	51			721	51
Totaux cumulés	721	25		721	721	745
Résultats (nets) définitifs 2018		-696		721		24

Budget annexe du SPANC En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017		4		6		10
Opérations de l'exercice	13	14	143	162	156	176
Totaux	13	18	143	168	156	186
Résultats (bruts) de clôture		6		24		30
Restes à réaliser à reporter						
Totaux cumulés		6		24		30
Résultats (nets) définitifs 2018		6		24		30

Budget annexe des transports En k€	Investissement		Fonctionnement			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017		995		909		1 904
Opérations de l'exercice	738	1 422	17 560	16 732	18 298	18 154
Totaux	738	2 417	17 560	17 640	18 298	20 057
Résultats (bruts) de clôture		1 679		80		1 759
Restes à réaliser à reporter						
Totaux cumulés		1 679		80		1 759
Résultats (nets) définitifs 2018		1 679		80		1 759

Le résultat net de clôture au 31 décembre 2018 tous budgets confondus en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un excédent de 16 M€ (il était de 16,3 M€ en 2017).

IV. Présentation agrégée des soldes intermédiaires de gestion des budgets principal et annexes de la CASUD

En k€	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
Produits réels de fonctionnement courant	69 503	69 140
- charges réelles de fonctionnement courant	57 584	57 698
Excédent brut courant	11 918	11 441
Produits exceptionnels	558	1 022
- charges exceptionnelles	963	972
Résultat exceptionnel	(405)	50
Produits financiers		
- charges financières (hors intérêts de la dette)		
Résultat financier		
Epargne de gestion	11 513	11 491
- intérêts de la dette	2 241	2 189
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	9 272	9 302
- amortissement en capital de la dette	3 800	3 149
Epargne nette	5 472	6 153

Tous budgets confondus, la CASUD affiche une épargne brute de 9,3 M€ au 31 décembre 2018 et une épargne nette de 6,1 M€.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 5211-1 qui dispose que les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération intercommunale sauf cas prévus à l'alinéa 2,

Vu l'article L. 2121-31 du C.G.C.T. qui énonce que le Conseil municipal ou le Comité Administratif qui lui est annuellement présenté,

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président ne participant pas au vote, il est demandé au Conseil :

- . d'approuver le Compte Administratif du budget Principal de la CASUD pour l'exercice 2018,**
- . d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, M. André THIEN AH KOON ne participant pas au vote,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- approuve le Compte Administratif du budget Principal de la CASUD pour l'exercice 2018,**
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 39

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

